



**FONCTIONS 2019**

*Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.*

néant

**FONCTIONS DÉRIVÉES 2019**

*On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.*

asbl BRUFÊTE-BRUFEEEST - Présidente, en qualité d'Echevine de la Culture (depuis le 16/01/2019)

asbl BRUSSELS MAJOR EVENTS - Membre AG + CA de droit en qualité d'Echevine de la Culture et du Tourisme + Présidente (depuis le 19/09/2019)

asbl BRUXELLES-MUSEES-EXPOSITIONS - Présidente, en qualité d'Echevine en charge des Musées et des Archives (depuis le 16/01/2019)

asbl CENTRE CULTUREL BRUEGEL - Présidente, en qualité d'Echevine de la Culture (depuis le 06/11/2019)

asbl LA MONTAGNE MAGIQUE, Théâtre des Jeunes de la Ville de Bruxelles - Présidente, en qualité d'Echevine de la Culture (depuis le 12/12/2019)

asbl RICHES-CLAIRES - Membre AG + CA de droit en qualité d'Echevine de la Culture et du Tourisme + Présidente (depuis le 03/06/2019)

THEATRE ROYAL DU PARC, Fondation d'utilité publique : Présidente, en qualité d'Echevine de la Culture (depuis le 11/12/2019)

asbl THEATRE ROYAL DE TOONE : Administratrice de droit, en qualité d'echevine de la Culture (jamais siégé, désignation d'un délégué pour représenter l'échevin de la Culture par CC le 07/10/19)

**Fonctions dérivées ayant pris fin en 2019, liées à des mandats de la législature précédente :**

IRIS - CHU de Bruxelles : membre de droit du CA en qualité de Présidente du CHU Brugmann (fin 21/10/2019)

LES CUISINES BRUXELLOISES : membre de droit AG et CA en qualité de Présidente du CHU Brugmann (fin 12/11/2019)

IRIS-ACHATS : membre de droit AG et CA en qualité de Présidente du CHU Brugmann (fin 13/12/2019)

**2. Rémunérations et avantages** de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 <sup>4</sup>, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS 2019</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p><sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;</li> <li>2. d'un mandat exécutif ;</li> <li>3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;</li> <li>4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;</li> <li>5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;</li> <li>6. d'un mandat <sup>(4)</sup> dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.</li> </ol> <p><sup>4</sup> électives ou non</p>	<p><u>Sur base des fiches fiscales</u></p>
<p>Echevine Ville de Bruxelles (montant brut 2019 avec cotisation ONSS personnelle : 107.008,65) Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale :</p>	<p>93.457,85 €</p>
<p>Administratrice – Institut Jules Bordet - jetons de présence et remboursement frais</p>	<p>281,23 €</p>
<p>Présidente – CHU Brugmann – jetons de présence et remboursement frais (suite à une erreur administrative encore 4 jetons de 2019 seront versés en 2020 avec fiche fiscale en 2020)</p>	<p>7.708,24 €</p>
<p>Administratrice – Les Cuisines bruxelloises – (1 jeton de présence de 2018 liquidé en 2019)</p>	<p>120,00 €</p>
<p>Administratrice – IRIS – (aucun jeton de présence liquidé en 2019)</p>	<p>0 €</p>
<p>Administratrice – VISIT.BRUSSELS (aucun jeton de présence liquidé en 2019)</p>	<p>0 €</p>
<p>Tous les autres mandats et fonctions dérivés sont non rémunérés ou exercés à titre gratuit</p>	
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p><sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	
<p>Echevine Ville de Bruxelles – ATN GSM + abonnement , connexion internet, tablette tactile</p>	<p>180,00</p>

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2019
SOLSOC - asbl, antérieurement dénommée Solidarité socialiste - Formation, Coopération et Développement – membre CA (Présidente jusqu'au 16/06/2020, ensuite administratrice)
THEATRE NATIONAL Wallonie-Bruxelles (Théâtre national de la Communauté française de Belgique) Fondation d'utilité publique – Administratrice (depuis le 26/11/2019)
Membre du Bureau politique du Parti socialiste

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5<sup>ème</sup> tiret de l'article 3, § 1<sup>er</sup><sup>5</sup>, et les rémunérations <sup>6</sup> perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le **littera b)** <sup>7</sup> pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration <sup>8</sup>

<sup>8</sup> Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 <sup>ème</sup> tiret	MONTANTS 2019
<sup>5</sup> Il s'agit d'une <b>fonction</b> au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
néant	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b) <sup>7</sup> autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.	MONTANTS 2019
<sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	

Fait à Bruxelles le 30 septembre 2020

Nombres d'annexes : 4 fiches fiscales

Signature : Delphine HOUBA